



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création de postes et modification du tableau des effectifs titulaires

N° 003.05.2024

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 9 mai 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 18
- Nombre de pouvoirs : 8
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain SARTORI
Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET
Thierry FREDE a donné procuration à François LUCENA
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE
Olivier PICARD a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Thierry CLAVEL a donné procuration à Marielle GARONZI
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Catherine FEVRIER
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240516-003052024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024
Affichage : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre de l'organisation actuelle des services, la gestion en mode projet est assurée par les directeurs et les chefs de services qui ont également en charge la gestion courante des services.

Partant du constat que cette organisation doit évoluer, il apparaît nécessaire de disposer d'un agent qui sera en charge de la coordination, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets d'investissements de la municipalité. Ce poste à fort enjeu nécessite en particulier des connaissances techniques et administratives très larges ainsi que des qualités d'animation et de coordination. Il sera rattaché au directeur des services techniques, en lien avec les élus et les différents directeurs.

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de :

- créer 1 poste de chef de projet sur le grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal,
- d'ouvrir le poste de directeur des services techniques au grade d'ingénieur principal et non plus seulement au grade d'ingénieur.

Par ailleurs, deux agents à temps non-complet (25h et 30h) font l'objet d'une attribution d'heures complémentaires. Considérant qu'il s'agit d'un besoin récurrent, il est proposé de créer deux postes à temps complet d'adjoint d'animation.

Enfin, dans l'optique de permettre le reclassement vers un poste administratif d'un agent occupant actuellement un poste d'adjoint d'animation principal 2^e classe à 20h par semaine et déclaré inapte de manière totale et définitive à toutes fonctions de son grade, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à 20h par semaine.

Les postes initialement occupés par ces agents seront supprimés en fin d'année après avis du Comité Social Territorial.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

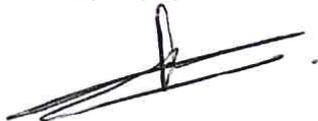
- d'autoriser monsieur le maire à constater les besoins concernés et à signer les arrêtés à intervenir,
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240516-003052024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024
Affichage : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation